

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement ». Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)

Le présent règlement, associé au Règlement Intérieur du réseau Escales, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques et numériques du réseau Escales,
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Ces conditions s'imposent de plein de droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources numériques mises à disposition par le réseau Escales.

### Services proposés

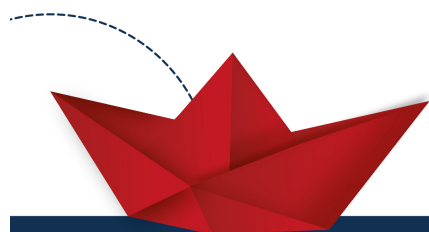
\* L'accès à Internet est possible en consultant les ordinateurs mis à disposition ou en se connectant au wifi des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Il est libre et ouvert à tous aux horaires d'ouverture des médiathèques, dans le respect de la présente charte et du règlement intérieur. Les mineurs de moins de 15 ans doivent être autorisés par leur représentant légal.

\* L'accès à un service d'impressions est possible à partir des postes informatiques ainsi qu'un service de photocopies. Les impressions et photocopies sont payantes. Les tarifs affichés sont fixés par délibération du Bureau communautaire.

\* Un scanner à haute définition est mis à disposition. Il ne peut être utilisé qu'avec un bibliothécaire.

\* L'utilisation des consoles de jeux sur place, uniquement disponible dans certaines médiathèques du réseau Escales, est réservée aux abonnés du réseau Escales; les mineurs de moins de 15 ans doivent être autorisés par leur représentant légal.

\* Le prêt de matériels numériques à domicile et sur place, uniquement disponible dans certaines médiathèques du réseau Escales, est réservé aux abonnés du réseau Escales. Les mineurs de moins de 15 ans doivent être autorisés par leur représentant légal. En cas de détérioration ou de non restitution du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser. Lors de l'enregistrement du matériel sur la carte de l'utilisateur, celui-ci signera un document spécifiant l'état du matériel et la liste des accessoires associés à ce matériel. Le matériel prêté sur place (ordinateur portable, Lunii, picoprojecteur), doit strictement rester dans l'enceinte de la médiathèque. Tout usage dans le jardin de la Boussole est exclu





## Conditions d'utilisation

\* Tout utilisateur des ressources informatiques (ordinateurs, tablettes, consoles de jeux) s'engage à ne pas modifier la configuration des postes, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration.

## Salle Jeux Vidéo de la médiathèque de la Boussole

\* L'accès aux consoles est réservé aux abonnés du réseau Escal dans la limite d'un créneau de 50 minutes, renouvelable une fois par jour si l'affluence de la salle le permet et dans la limite de 4 créneaux par semaine.

Les usagers peuvent réserver jusqu'à 2 créneaux par jour, par téléphone, sur place ou en ligne. En cas de retard dépassant 10 minutes la réservation sera considérée comme annulée.

Les accessoires nécessaires au jeu seront enregistrés sur la carte du lecteur, comme un prêt.

L'utilisateur s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de détérioration ou non restitution du matériel, il devra le remplacer.

L'espace jeux vidéo est géré par un médiathécaire qui est seul habilité à effectuer les manipulations sur les consoles et à intervenir en cas de problème technique.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque. En cas de comportement excessif, le médiathécaire pourra interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire du service.

## Postes Informatiques et Wifi

\* Les postes informatiques sont accessibles à tous, abonnés ou pas. Une carte avec identifiant et mot de passe temporaire (valable sur l'ensemble du réseau Escal) sera remise à tout usager effectuant une demande pour se connecter aux ordinateurs ou pour accéder au wifi de la médiathèque.

Le temps de connexion à Internet sur les ordinateurs publics est limité à une heure par jour, l'accès à Internet par le wifi n'est pas limité.

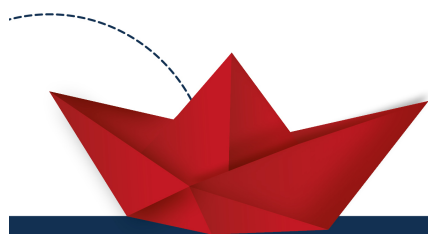
Les postes informatiques sont réservables sur place, par téléphone ou en ligne. En cas de retard dépassant 10 minutes la réservation sera considérée comme annulée.

## Usages des services Internet

### Sont interdits :

– La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine, de même que les jeux d'argent en ligne. (Cf : Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).

– Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux. (Cf : Articles 323-1 à 7 du Code pénal)





Les médiathécaires sont habilités à mettre fin à toute consultation de ce type. Si l'utilisateur contrevient à ces règles il encourt une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement en cas de récidive.

La confidentialité des informations et leur fiabilité sur Internet n'étant pas assurée, la navigation et l'envoi de toute information nominative (notamment le paiement en ligne), s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et gendarmerie.

